

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 1^{er} JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 1^{er} juin 2026, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Amélie Bergeron et Julie Lemay, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 2026-06-107

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 2026-06-108

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
 - a) Analyses de laboratoire 2026-2027
 - b) Demande de C.A. pour le puits de l'avenue de l'Aqueduc
 - c) Réparation du ponceau du rang Frontenac
 - d) Station de pompage PP1 – mandat à un laboratoire
 - e) Scellement de fissures
 - f) Rechargement dans le rang de la Vesse bleue
9. Demandes
 - a) Demande de l'UPA - Appui à la défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
10. Affaires courantes
 - a) Nomination d'un substitut pour le conseil d'administration de l'OMH
 - b) Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales 2026
11. Suivi de dossiers
 - a) Nouveaux horizons – mandat à Spectech
 - b) Assurances – garanties optionnelles
12. Règlements
 - a) Règlement sur la gestion contractuelle (adoption)
 - b) Règlement sur la construction (avis de motion)

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- c) Règlement sur la construction (adoption du 1^{er} projet)
 - d) Règlement de zonage (avis de motion)
 - e) Règlement de zonage (adoption du 1^{er} projet)
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
- a) Lavery – service de première ligne
 - b) Demande au gouvernement du Québec de revoir la limite de remplacement de tâches à 20 % pour les responsables des services de garde en communauté
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 2026-06-109

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 4 mai 2026 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 2026-06-110

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des dépôts directs # 502877 à # 502901 pour la somme de 98 541.90 \$.

ANNIE JACQUES	
19-05-26 2026-05-12	56.26 \$
DÉPLACEMENTS RÉUNIONS	
TOTAL	56.26 \$

CAUCA	
19-05-26 19673	45.53 \$
FRAIS COMMUNICATIONS	
TOTAL	45.53 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	
04-05-26 160108	274.37 \$
PHOTOCOPIEUR	
TOTAL	274.37 \$

CHANTAL CASTONGUAY	
20-05-26 6908	139.44 \$
FLEURS BUREAU MUNICIPAL(BAC, BALCONNIÈRES)	
TOTAL	139.44 \$

COVRIS COOPÉRATIVE	
04-05-26 0527013	162.39 \$
ESSENCE	
19-05-26 0531532	159.38 \$
ESSENCE	
TOTAL	321.77 \$

EUROFINS ENVIRONEX	
04-05-26 1208053	248.93 \$
EAU POTABLE	
04-05-26 1208054	261.57 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

EAUX USÉES	
TOTAL	510.50 \$

EPICERIE TOURNESOL	
04-05-26 281056	7.98 \$
VINAIGRE	
04-05-26 282391	3.49 \$
CREME CAFÉ	
25-05-026 287812	12.40 \$
CHIPS	
TOTAL	23.87 \$

EXCAVATION MARCEL JACQUES INC.	
20-05-26 1796	183.96 \$
PIERRE ET SABLE(ENTRETIEN CHEMINS)	
20-05-26 1799	1 605.18 \$
PIERRE ET SABLE (PROJET LOISIRS FRR)	
TOTAL	1 789.14 \$

FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC	
06-05-26 2026-05-04	50.00 \$
DON POUR CAUSE DES GRANDS BRÛLÉS	
TOTAL	50.00 \$

GROUPE CASTONGUAY INC.	
06-05-226 000238	509.89 \$
VERIFICATION SENTINELLE CASERNE ET 2 LUMIÈRES À LA PATINOIRE	
25-05-26 000553	642.77 \$
PLINTHES ÉLECTRIQUES CHALET DES LOISIRS(FRR)	
TOTAL	1 152.66 \$

ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	
20-05-26 17182	1 882.53 \$
AJUSTEMENT DIESEL	
06-05-26 2026-RETENUE	10 671.98 \$
RETENUE 2026 CONTRAT DÉNEIGEMENT	
TOTAL	12 554.51 \$

JULIE PRESSE	
27-05-26 2026-05-06	66.08 \$
DÉPLACEMENT COLLOQUE LOISIR RURAL	
TOTAL	66.08 \$

LAURENTIDE	
25-05-26 DIR039127	15.99 \$
RECUPERATION PEINTURE	
TOTAL	15.99 \$

LAVERY	
04-05-26 1737597	209.83 \$
DROIT ACQUIS RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE	
TOTAL	209.83 \$

MAGNOR INC.	
27-05-26 00604061	1 695.88 \$
FORFAIT PLAN DE SERVICE À DISTANCE	
TOTAL	1 695.88 \$

MANON LECLERC	
20-05-26 2026-04-21	32.40 \$
REUNION COMITÉ CULTUREL MRC BÉCANCOUR	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

TOTAL	32.40 \$
-------	----------

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.	
06-05-26 0000337 CLÉ	2.86 \$
06-05-26 0000399 ASPHALTE FROIDE	163.22 \$
06-05-260000643 ASPHALTE FROIDE	163.22 \$
06-05-26 0000661 CERTIFICATS CADEAUX NOUVEAUX ARRIVANTS	100.00 \$
06-05-26 0000745 ASPHALTE FROIDE	178.81 \$
06-05-026 0000746 BALAI, GANT, SEMENCE	78.55 \$
06-05-26 0000747 BROSSE À RÉCURER	5.73 \$
06-05-26 0000949 GARAGE CHALET LOISIRS	64.16 \$
06-05-26 0001015 GARAGE CHALET LOISIRS	214.15 \$
06-05-26 0001467 GARAGE CHALET DES LOISIRS	80.38 \$
06-05-26 0002235 ASPHALTE FROIDE	163.22 \$
06-05-26 0002697 ASPHALTE FROIDE	178.81 \$
06-05-26 00140303 CLÉ LOCAL RANGEMENT CHALET DES LOISIRS	5.73 \$
06-05-26 00140808 ASPHALTE FROIDE-EMBOUT	197.39 \$
06-05-26 141111 ASPHALTE FROIDE	178.81 \$
TOTAL	1 775.04 \$

MRC BECANCOUR	
04-05-26 2026-06-15 QUOTE-PART MRC ET INCENDIE	68 580.00 \$
19-05-26 202600227 FRAIS VENTES POUR TAXES	1 132.28 \$
TOTAL	69 712.28 \$

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	
11-05-26 PUBQ104942 NORMES DES OUVRAGES ROUTIERS	18.77 \$
TOTAL	18.77 \$

OMH COEUR DU QUÉBEC	
20-05-26 2026-04-28 DÉFICIT RÉVISÉ	881.00 \$
TOTAL	881.00 \$

LE SAGITTAIRE	
11-05-26 00002478 PAPIER	86.22 \$
TOTAL	86.22 \$

PLURITEC LTÉE	
19-05-26 F224163 RECONSTRUCTION PP-1	2 513.35 \$
TOTAL	2 513.35 \$

PELOUSE 2 AS	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

20-05-26 2026-06-01 CONTRAT PELOUSE	3 066.00 \$
TOTAL	3 066.00 \$

LES ENTREPRISES RONALD BEAUDET INC.	
25-05-26 1089 SOCCER (PROJET LOISIRS FRR)	1 551.01 \$
TOTAL	1 551.01 \$

TOTAL **98 541.90 \$**

2. Les prélèvements automatiques pour la somme de 17 982.12 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.68 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	2 160.81 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRE DE RUE	41.14 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUE	292.15 \$
HYDRO-QUEBEC	AQUEDUC	2 061.29 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	82.50 \$
MOISSON MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC	DON BRUNCH 2026	25.00 \$
MRC DE LOTBINIERE	PIÈCES BACS À DÉCHET	61.73 \$
MRC DE LOTBINIERE	COLLECTE ET SITE ENFOUISSEMENT	6 585.00 \$
NORTH POINT	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
POSTE CANADA	ECHOTIER	63.17 \$
REVENU CANADA	D.A.S. MAI 2026 TAUX RÉGULIER	123.93 \$
REVENU CANADA	D.A.S. MAI 2026 TAUX RÉDUIT	1 202.21 \$
MINISTERE DU REVENU	D.A.S. MAI 2026	4 114.28 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	515.70 \$
VISA DESJARDINS	FRAIS PURO, AVIS MUTATION, SEAL, FRAIS POSTE, PIÈCES AQUEDUC	468.00 \$

TOTAL **17 982.12 \$**

3. Le total des salaires bruts pour le mois de mai 2026 pour la somme de 15 603.12 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	117 954.65 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	200.00 \$
Location salle municipale et chalet des sports	275.00 \$
Mapaq (remb. Taxes agricoles)	261 450.89 \$
Subvention AIRRL St-Sauveur et St-Antoine-Ouest	3 230.41 \$
Subv. Protection source eau potable	7 140.00 \$
Ristourne MMQ-FQM	844.12 \$
Permis rénovations	105.00 \$
Articles municipaux	220.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Intérêts sur EOP + ristournes Desjardins	307.13 \$
Total	392 112.20 \$

7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
MRC des Pays-d'en-Haut	Résolution pour demander le remplacement du programme environnement-plage
MRC des Pays-d'en-Haut	Régie du bâtiment – demande ne normes moins contraignantes
Gouvernement du Québec	Achats québécois
FQM assurances	Versement d'une ristourne pour 2026.
Ministère des Transports du Québec	Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien
Fondation québécoise du cancer	Demande de soutien financier
Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil	Demande de rétablissement du programme petits établissements accessibles (PEA)
Municipalité de Boileau	Soutien à l'accès universel aux pompes à insuline pour les personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant
UMQ	Réponse concernant la résolution sur la TECQ (rechargement granulaire)
Municipalité de St-Pie-de-Guire	Demande de modification du guide du programme d'aide à la voirie locale
Programme d'indemnisation pour les armes à feu	Réponse concernant la résolution adoptée par le conseil municipal.
Municipalité de La Morandière-Rochebaucourt	Nouvelle obligation de qualification en arboriculture

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) **Analyses de laboratoire 2026-2027**

ATTENDU la proposition tarifaire de la firme Eurofins Environex pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées pour l'année 2026-2027;

ATTENDU QUE les tarifs se maintiennent en comparaison avec l'année précédente, avec une légère inflation;

RÉSOLUTION # 2026-06-111

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement avec la firme Eurofins Environex pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées pour l'année 2026-2027, pour une dépense totale d'environ 6 500 \$. Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires 02-41300-411 (analyses eau potable) et 02-41400-411 (analyses eaux usées).

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Demande de C.A. pour le puits de l'avenue de l'Aqueduc

ATTENDU QUE la municipalité avait déposé une demande de certificat d'autorisation pour l'approvisionnement en eau potable dans le puits P1, un puits de l'avenue de l'Aqueduc qui avait été abandonné il y a plusieurs années;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement exige des documents supplémentaires pour le traitement de la demande;

ATTENDU QUE l'aide d'une firme d'ingénieurs est requise pour répondre aux demandes du MENV;

RÉSOLUTION # 2026-06-112

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités dans ce dossier au coût approximatif de 6 000 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 03-51000-123.

c) Réparation du ponceau du rang Frontenac

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de ponceau avaient eu lieu dans le rang Frontenac à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QU'un bris est survenu au ponceau au courant de l'hiver 2026 et que des travaux correctifs doivent être apportés sans tarder;

RÉSOLUTION # 2026-06-113

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réaliser les travaux correctifs suivants au ponceau du rang Frontenac :

- Achat d'un ponceau de 36" de diamètre et de 30 pieds de longueur avec un collet auprès de la compagnie Huot au coût de 3 500 \$ plus les taxes;
- Achat de matériaux (sable, terre, gravier 0-3/4 et pierre 4-8) chez Entreprises Jacques Beudet au coût approximatif de 7 000 \$ plus les taxes;
- Les Entreprises Jacques Beudet s'engagent à fournir la main-d'œuvre de ses employés et le temps de pelle mécanique gratuitement.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521.

d) Station de pompage PP1 – mandat à un laboratoire

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de la station de pompage PP1 des eaux usées qui sont prévus pour l'automne 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité de requérir aux services d'un laboratoire pour les essais sur les matériaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme LEQ (Laboratoire d'expertise de Québec) au coût de 22 500 \$ plus les taxes pour un

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

maximum de 17 visites sur le terrain;

RÉSOLUTION # 2026-06-114

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme LEQ (Laboratoire d'expertise de Québec) pour les analyses sur les matériaux lors de la réfection de la station de pompage PP1 au coût maximum de 22 500 \$ plus les taxes.

e) Scellement de fissures

ATTENDU l'état du pavage de la rue Principale et la nécessité d'appliquer un produit pour sceller les fissures;

ATTENDU les soumissions reçues :

Permaroute	6 750 \$ plus taxes
Lignes Maska	6 950 \$ plus taxes
Pavage SM	19 750 \$ plus taxes

RÉSOLUTION # 2026-06-115

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Permaroute pour le scellement de fissures sur 5 000 mètres linéaires, principalement dans la rue Principale. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521.

f) Rechargement dans le rang de la Vesse bleue

CONSIDÉRANT l'état du rang de la Vesse bleue suite au dégel et à la circulation importante des véhicules agricoles;

RÉSOLUTION # 2026-06-116

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Excavation Marcel Jacques pour l'ajout de deux voyages de semi-trailers de gravier 0-3/4 dans le rang de la Vesse bleue. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521.

9. DEMANDES

a) Demande de l'UPA - Appui à la défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT QUE les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT QUE toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

RÉSOLUTION # 2026-06-117

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial;
- Le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;
- Le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;
- Le conseil considère que les fermes laitières participent activement à la vitalité des régions;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agroalimentaire du Canada, le ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, le bureau du Premier ministre du Canada et au député de Bécancour-Nicolet-Saurel-Alnôbak.

10. AFFAIRES COURANTES

a) Nomination d'un substitut pour le conseil d'administration de l'OMH

ATTENDU QUE la conseillère Amélie Bergeron est nommée par le conseil municipal pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH au Cœur-du-Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un(e) substitut(e) pour remplacer Mme Bergeron en cas d'incapacité d'assister aux rencontres;

RÉSOLUTION # 2026-06-118

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la conseillère Julie Lemay à titre de substitut pour le conseil d'administration de l'OMH au Cœur-du-Québec.

b) Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales 2026

RÉSOLUTION # 2026-06-119

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour les vacances estivales du 18 juillet au 2 août 2026 inclusivement.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) Nouveaux horizons – mandat à Spectech

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

b) Assurances – garanties optionnelles

CONSIDÉRANT la visite du courtier en assurances du Fonds FQM assurances au bureau de la municipalité le 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation concernant les garanties optionnelles suivantes :

- Bonifier la garantie Cyberrisques;
- Faire évaluer les bâtiments de service (stations de pompage, usines d'épuration, etc.) ainsi que la machinerie;

RÉSOLUTION # 2026-06-120

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite aux recommandations de l'assureur.

12. RÈGLEMENTS

a) Règlement sur la gestion contractuelle (adoption)

RÉSOLUTION # 2026-06-121

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2026-05-240 concernant la gestion contractuelle soit adopté.

b) Règlement sur la construction (avis de motion)

Monsieur Éric Guillot donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement # 2026-07-241 modifiant le règlement de construction # 2013-09-085

Le règlement vise à permettre les pieux comme fondation d'un bâtiment principal.

c) Règlement sur la construction (adoption du 1^{er} projet)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de construction afin de permettre les pieux comme fondation d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **1^{er} juin 2026** par monsieur Éric Guillot;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 2026-06-122

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville dépose et adopte le projet de règlement # 2026-07-241 modifiant le règlement de construction # 2013-09-085.

Article 1

Modification de l'article 26

L'article 26 suivant :

« 26. Matériaux

Tout nouveau bâtiment principal doit être complètement érigé sur des fondations continues et permanentes de pierre, de béton, de blocs de béton ou d'autres matériaux certifiés pour cet usage par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes ou le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), sauf dans les cas suivants :

- 1e galerie;
- 2e verrière;
- 3e maison mobile;
- 4e résidence située dans une zone de villégiature.

L'agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment secondaire attaché à un bâtiment principal doit avoir une fondation équivalente à celle de la partie existante du bâtiment principal. »

Est remplacé par ce qui suit :

« 26. Matériaux

Tout nouveau bâtiment principal ou agrandissement doit être érigé sur des fondations permanentes de pierre, de béton, de blocs de béton, de pieux ou d'autres matériaux certifiés pour cet usage par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes ou le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).»

Article 2

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

d) Règlement de zonage (avis de motion)

Monsieur Michel Fortier donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement # 2026-07-242 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091. Le règlement vise à abroger l'annexe 3.

e) Règlement de zonage (adoption du 1^{er} projet)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend abroger l'annexe 3 sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire afin que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit la référence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **1^{er} juin 2026** par monsieur Michel Fortier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement sera présenté à la consultation publique du 6 juillet 2026 à 19h;

RÉSOLUTION # 2026-06-123

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville dépose et adopte le projet de règlement # **2026-07-242** modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091.

Article 1 Modification de l'Annexe 3

L'annexe 3 « Objets du règlement de zonage susceptibles ou non d'approbation référendaire » est abrogée.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi

13. COMITÉS ET MRC

a) OMH de Fortierville

La conseillère Amélie Bergeron explique que les travaux à l'OMH de Fortierville sont en cours et consistent en la réfection du revêtement extérieur, l'isolation du bâtiment et la réfection de la toiture. La convention avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), qui était d'une durée de 50 ans, prend fin en 2026.

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) Lavery – service de première ligne

ATTENDU l'offre de service de première ligne de Lavery avocats;

ATTENDU les différents forfaits proposés :

RÉSOLUTION # 2026-06-124

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Lavery pour le forfait classique du service de première ligne au coût de 1 200 \$ plus les taxes.

b) Demande au gouvernement du Québec de revoir la limite de remplacement de tâches à 20 % pour les responsables des services de garde en communauté

ATTENDU QUE les services de garde en communauté constituent un projet novateur mis en place par le gouvernement du Québec afin d'offrir des services de proximité aux familles vivant dans les

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

municipalités et les communautés où l'accès à des places en services de garde est limité;

ATTENDU QUE le service de garde en communauté de Fortierville répond à un besoin essentiel des familles du milieu et contribue à l'attractivité et à la vitalité de la municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires ont investi temps, ressources et fonds publics afin de soutenir l'implantation et le maintien de ces services de proximité;

ATTENDU QUE la norme actuelle limitant à 20 % le remplacement des tâches de la responsable d'un service de garde en communauté entraîne des contraintes opérationnelles importantes;

ATTENDU QUE cette limitation rend difficile, voire impossible, le maintien des services lors d'absences prolongées telles qu'un congé de maternité, un congé de maladie ou toute autre situation exceptionnelle;

ATTENDU QUE l'application de cette norme risque d'entraîner des fermetures temporaires ou des bris de service qui privent les familles d'un service essentiel;

ATTENDU QUE les bris de service ont des répercussions importantes sur les parents qui doivent concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles;

ATTENDU QUE lorsqu'un service de garde en communauté est fermé, il ne peut remplir sa mission première d'offrir un service de proximité aux familles du territoire;

ATTENDU QUE la réalité particulière des services de garde en communauté nécessite davantage de souplesse afin d'assurer leur pérennité et la continuité des services;

RÉSOLUTION # 2026-06-125

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Fortierville demande au gouvernement du Québec, ainsi qu'au ministère de la Famille, de revoir la réglementation limitant à 20 % le remplacement des tâches des responsables de services de garde en communauté;

QUE cette révision vise à permettre une plus grande flexibilité lors d'absences prolongées, notamment dans les cas de congé de maternité, de maladie ou de toute autre situation exceptionnelle, afin d'éviter les interruptions de service;

QUE le conseil municipal réitère son appui au modèle des services de garde en communauté et souligne l'importance de maintenir l'accessibilité de ces services pour les familles des municipalités rurales;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Famille, au député provincial de la circonscription Nicolet-Bécancour, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au bureau coordonnateur Chez-moi chez-toi ainsi qu'aux municipalités accueillant un service de garde en communauté afin de solliciter leur appui.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h10 et se termine à 20h15.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 2026-06-126

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et
greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».